

# LES ANNONCES LANDAISES

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET LÉGALES

SAMEDI 6 JANVIER 2018 - N° 3783 - 1,10 € - 74<sup>e</sup> ANNÉE

## LE E-COMMERCE POURSUIT SA CROISSANCE À DEUX CHIFFRES

© SHUTTERSTOCK/ALEXANDER SUPERTRAMP

LES ANNONCES LANDAISES et LA VOIX DES LANDES RÉUNIES

12, rue du IV Septembre - 40000 Mont-de-Marsan  
Tél. 05 58 45 03 03 - Fax 05 58 06 37 23  
E-mail : [contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com)  
Rédaction : [redaction@annonces-landaises.com](mailto:redaction@annonces-landaises.com)

120, av. G. Clemenceau - 40100 Dax  
Tél. 05 58 74 02 02 - Fax : 05 58 74 38 42



# LE E-COMMERCE POURSUIT SA CROISSANCE À DEUX CHIFFRES

**D'après la Fevad, au troisième trimestre 2017, sur les 37,5 millions d'internautes français ayant consulté un site marchand, plus de 80 % ont effectué un achat en ligne. Les ventes ont progressé de 16,2 % pour atteindre 19,8 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires du secteur devrait dépasser 80 milliards d'euros en 2017, dont près de 16 milliards pour les achats de fin d'année.**

Le marché français du e-commerce compte désormais 210830 sites marchands, soit +8 % en un an (15000 sites supplémentaires). Au troisième trimestre 2017, selon les derniers chiffres de la Fevad, la Fédération du e-commerce et de la vente à distance, qui regroupe 600 entreprises et 800 sites marchands, le chiffre d'affaires du secteur a progressé de 16,2 % sur un an grâce au rebond des dépenses de consommation des ménages et aux soldes d'été lancés tardivement. Il a atteint 19,8 milliards d'euros pour plus de 300 millions de transactions effectuées (+20,4 % par rapport au troisième trimestre 2016). Plus nombreux, les acheteurs en ligne consomment aussi plus fréquemment : environ 10 achats en ligne par personne sur le trimestre. Avec 66 euros par transaction (soit globalement 650 euros dépensés par trimestre), le montant du panier moyen est de nouveau en baisse. Côté connexion, l'ordinateur reste le principal moyen d'achats sur le Net pour 65 % des internautes, contre 18 % pour la tablette et 16 % pour le téléphone portable. L'achat effectué sur smartphone ou téléphone portable permet une liberté et une mobilité d'achats très appréciée des cyberacheteurs : 44 % d'entre eux en ont même fait une habitude. L'achat on line permet d'« éviter la foule en magasin », premier critère de motivation évoqué, pour 64 % des cyberacheteurs. Viennent ensuite les prix moins élevés, la praticité et l'offre plus diversifiée qu'en magasin (pour 49 % des cyberacheteurs). Pour moins de 20 % de ces derniers, Internet permet aussi d'effectuer des achats sur des sites étrangers.

## AMAZON, CDISCONT ET SNCF-VOYAGES, DE NOUVEAU SUR LE PODIUM

Quant au classement des 15 sites marchands les plus visités, le baromètre publié chaque trimestre par la FEVAD et Médiamétrie/Net Ratings révèle peu de surprises. En tête, on retrouve deux « places de marché » de produits et de services en ligne : le géant américain

Amazon avec une moyenne de 24,3 millions de visiteurs mensuels (soit 46,3 % des internautes) et la filiale française du groupe Casino, Cdiscount, avec 15,8 millions de visiteurs, en moyenne, par mois (30,1 %). Pour six visiteurs sur 10, l'ordinateur reste le moyen privilégié pour consulter les sites d'e-commerce tels qu'Amazon, Cdiscount et celui de la Fnac (numéro 4 du top 15, 12 millions de visiteurs mensuels). Cependant, ils préfèrent leur téléphone mobile pour consulter des sites de réservations comme Voyages-sncf.com (3e du classement, 12,2 millions de visiteurs mensuels, en moyenne) et Booking (en 6e position). A l'occasion de la 11e édition de la Nuit des Favor'i qui a eu lieu mi-décembre 2017, à Paris, la FEVAD a décerné le prix du site de l'année 2017 à l'entreprise de cosmétique Yves Rocher.

## BLACK FRIDAY, CYBER MONDAY ET NOËL, DES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES

Fait marquant de ce dernier trimestre 2017, le Black Friday et le Cyber Monday, importés des Etats-Unis, « se sont imposés, en très peu de temps, comme des rendez-vous incontournables pour les consommateurs, au même titre que les soldes », indique M. Lolivier, délégué général de la FEVAD. Plus de 51 % des internautes ont déjà effectué des achats dans le cadre de ces journées de promotions, et 49 % ont principalement acquis des produits textile-mode. L'estimation du montant dépensé par personne pour ces deux journées est de 187 euros, en moyenne.

Pour les fêtes de fin d'année, une autre enquête de Médiamétrie en partenariat avec la FEVAD, sur les intentions d'achat online pour le dernier semestre 2017, révèle que, près de 9 internautes sur 10 préparent leurs achats de Noël via Internet. Et plus de 7 sur 10 (31,8 millions d'internautes) effectuent leurs achats de cadeaux. Alors que le budget moyen pour les cadeaux de Noël est estimé à 278 euros, celui des dépenses en ligne est légèrement inférieur, soit 203 euros.

## LES JEUX ET JOUETS DEVANT LES CD

Côté clientèle, pour cette fin d'année 2017, trois catégories d'acheteurs sur Internet se démarquent avec des paniers plus élevés : les CSP+ devraient dépenser en moyenne 216 euros, les 50-64 ans 236 euros, et les 65 ans et plus 244 euros. L'enquête de Médiamétrie et de la FEVAD indique que pour la première fois, les acheteurs en ligne privilégieront les jeux et jouets (49 %), devant les CD et DVD (45 %), la mode et l'habillement (32 %) et la beauté (30 %). Et pour que soient acheminés au plus vite les cadeaux, les trois quarts des acheteurs en ligne préfèrent la livraison à domicile. Mais 63 % d'entre eux indiquent opter pour la livraison en point relais et seulement 32 % pour le retrait en magasin. Les ventes sur Internet enregistrées en novembre et décembre 2017 devraient progresser de 13 % par rapport à 2016. Elles sont estimées par la FEVAD à 15,8 milliards d'euros. Pour l'ensemble de l'année 2017, la barre des 80 milliards d'euros de chiffre d'affaires devrait être franchie, en hausse de 14 %.

Emma BUTTIN

LES ANNONCES LANDAISES  
ET LA VOIX DES LANDES RÉUNIES  
Hebdomadaire créé en 1944  
édité par COMPO-ECHOS  
SARL au capital de 50 000  
Siège social : 108 rue Fondaudège  
33000 Bordeaux  
Bureaux landais : 12 rue du IV Septembre  
40000 Mont-de-Marsan  
120 av Georges Clemenceau - 40100 Dax  
Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA  
Directeur de publication : Guillaume LALAU  
Rédaction : Mona MAROUEN  
Commission paritaire n° 0618 | 83288  
ISSN 1270-704X  
Impression COMPO-ECHOS  
Imprimerie intégrée  
Dépôt légal à parution  
Hebdomadaire - parution le samedi  
Tirage moyen : 6 750 exemplaires  
Prix de vente : 1,10  
Abonnement annuel : 29

# CE QUI A CHANGÉ AU 1<sup>er</sup> JANVIER

Qui dit nouvelle année dit également l'arrivée de changements dans le quotidien des Français. Tour d'horizon des nouvelles mesures en vigueur.

## SANTÉ



**Vaccins :** A partir du 1<sup>er</sup> janvier, 11 vaccins (contre 3 jusqu'alors) deviennent obligatoires pour les enfants nés à partir de ce début d'année. Sont désormais ajoutés les vaccins contre : la coqueluche, rougeole/oreillons/rubéole, Hépatite B, bactérie Haemophilus influenzae, pneumocoque et méningocoque C. Ces vaccins seront notamment indispensables lors de l'entrée en collectivité (crèche, école... etc.)

**Forfait hospitalier :** Il passe désormais à 20 euros par jour, soit une augmentation de deux euros.

## SOCIAL



**Allocations :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les plafonds de ressources utilisés pour calculer le montant des allocations familiales et les autres prestations telles que le complément familial ou encore l'allocation de rentrée scolaire, sont revalorisés de 0,2 %.

**Chèque énergie :** Les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz sont désormais remplacés par le chèque énergie. Ce chèque, d'un montant moyen de 150 euros en moyenne, devrait aider 4 millions de ménages en situation de précarité à payer leurs factures. Il sera versé au printemps.

## ENVIRONNEMENT



La lutte contre le réchauffement climatique a été une des grandes préoccupations mondiales en 2017. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé de la hausse de la contribution climat énergie, qui va impacter de nombreux secteurs.

**Gaz :** Les tarifs réglementés du gaz naturel, appliqués par Engie, augmentent en

moyenne de 6,9 %, du fait notamment de la hausse de la contribution climat énergie, sorte de taxe carbone.

**A la pompe :** le prix du gazole à la pompe (lié à la contribution climat énergie) a augmenté de 7,6 centimes par litre, soit une hausse de 10 % hors TVA. De l'autre côté, le prix de l'essence enregistre une hausse de 3,84 centimes par litre. Le gouvernement souhaite aligner la fiscalité du gazole sur celle de l'essence d'ici 2021.

**Prime à la conversion :** Toujours dans l'optique environnementale, le gouvernement met la main à la poche et offre 1000 à 2000 euros aux automobilistes vendant leur vieille voiture (avant 1997 pour les modèles essence, 2001 ou 2006 pour les Diesel) pour en acheter une plus récente. Cette « prime à la conversion » ira jusqu'à 2500 euros pour l'achat d'un modèle électrique. Objectif de ce dispositif : faire sortir d'ici la fin de l'année près de 100 000 véhicules polluants du parc automobile.

**Salariés à vélo :** Pour les entreprises de plus de 100 salariés, le 1<sup>er</sup> janvier était la date butoir pour présenter un « plan de mobilité » ayant pour but d'optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant les déplacements « doux » comme le vélo.

## VIE QUOTIDIENNE



**Plus de pub pour les enfants :** Les publicités deviennent interdites avant, pendant et après les émissions destinées aux enfants de moins de 12 ans sur les chaînes du service public. Une mesure votée au nom de la lutte contre l'obésité infantile.

**Tabac :** Certains paquets de cigarettes, comme Camel ou Winston, ont vu leur prix baisser de 20 centimes, le 2 janvier, suite à l'ajustement des prix par leurs fabricants. En revanche, la hausse de 1,10 euros prévue par le gouvernement en mars est toujours d'actualité.

**Amendes :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les villes ont le pouvoir de fixer elles-mêmes le tarif du stationnement ainsi que le montant du forfait remplaçant l'amende.

**Pouvoir d'achat :** Un salarié au SMIC touchera 20 euros de plus en janvier et 15 euros supplémentaires à partir d'octobre, grâce à la revalorisation mécanique du salaire minimum et à l'exonération des cotisations chômage et maladie. D'ailleurs, tous les salariés profitent de cette suppression de cotisations (baisse de 3,15 %), tandis que la CSG augmente de 1,7 point pour l'ensemble des Français.

## EMPLOI



**Bulletin de paie :** Obligatoire depuis un an dans les entreprises d'au moins 300 salariés, le bulletin de paie simplifié est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, généralisé à toutes les entreprises.

**Fonctionnaires :** Le jour de carence en cas d'arrêt maladie se voit rétabli pour les fonctionnaires.

**Indépendants :** Fin du RSI oblige, le régime social des indépendants sera progressivement intégré au régime général. Ainsi, les indépendants bénéficieront-ils de deux baisses de cotisations : -2,15 points sur les cotisations famille. Les cotisations d'assurance maladie et maternité seront également en diminution.

## DIVERS



**Épargne :** Sur les revenus mobiliers, un prélèvement forfaitaire unique de 30 % est mis en place, sauf pour le livret A, le PEA (plan d'épargne en actions) et les contrats d'assurance-vie de moins de 150 000 euros et gardés plus de 8 ans. Les PEL (plans épargne-logement) ouverts à partir de janvier y seront donc soumis.

**Diagnostics logements :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les propriétaires doivent fournir à leurs locataires deux diagnostics supplémentaires sur l'état des installations électriques et de gaz.

Mona MAROUEN

LUXEY

## CONCERT CALI À LUXEY LE 18 FÉVRIER 2018 15H



Dimanche 18 février, quoi de mieux qu'un concert dans l'après-midi pour se détendre ? C'est ce que vous proposent les Cigales de Luxey, avec un concert exceptionnel de Cali. Auteur phare de la nouvelle scène française, Cali, de son vrai nom Bruno Caliciurci, a su s'imposer dans la chanson grâce à ses textes bien sentis et sa voix si caractéristique. Guitariste, pianiste et compositeur, le chanteur mélange influences rock et chanson française avec succès puisqu'il a été à de nombreuses reprises récompensé, notamment de plusieurs disques d'or. Il présentera à Luxey son septième et dernier album, « Les Choses Défendues », dans lequel Cali défend la liberté avec vivacité et ténacité. Réservez vite !

Dimanche 18 février, 15 h. Tarifs : de 22 à 25 euros. Les Cigales, 273 rue des écoles 40430 Luxey. <http://www.musicalarue.com/fr/les-cigales/saison-culturelle-2017-2018/cali-2017.html>.

MIMIZAN

## TAP FACTORY AU PARNASSE !



Vendredi 2 février, rendez-vous au Parnasse à Mimizan pour y découvrir le spectacle « Tap Factory ». Savant mélange de claquettes, danse urbaine, percussions et acrobaties, « Tap Factory » est un show époustoufflant créé à l'origine par Vincent Pausanias, chorégraphe et metteur en scène de nombreux spectacles. Ce passionné de claquettes a souhaité créer un show mettant en valeur cette

discipline, s'entourant pour ce faire des meilleurs de ce domaine, à l'instar de Gilles Guenat (champion du monde de claquettes catégorie Elite) et Jérémie Champagne (finaliste de « So you think you can dance » France). De cette union d'artistes ressort un show magistral où les rythmes, qu'ils soient fins ou puissants, font vibrer les corps et âmes du public. Un spectacle plein d'énergie et d'humour, à découvrir au Parnasse !

Vendredi 2 février, 20h30. Tarifs : de 19,80 euros à 32 euros. Réservations dans les points de vente habituels. Théâtre Le Parnasse, 3 avenue de la Gare, 40200 Mimizan.

DAX

## CINÉ-OPÉRA : TOSCA



Samedi 27 janvier, les amateurs d'opéra ont rendez-vous à Dax, au cinéma Multiplex Le Grand Club, pour y assister, en retransmission directe du Metropolitan Opéra de New York, au chef d'œuvre de Giacomo Puccini : Tosca. La belle cantatrice Tosca, prodigieusement interprétée par Sonya Yoncheva, est l'objet du chantage du policier corrompu Scarpia : il tient prisonnier son amant le peintre Cavaradossi, joué par

Vittorio Grigolo. Si elle ne se donne pas à Scarpia, Cavaradossi sera mené sur le champ à l'échafaud... Passion et drame, tels sont les ingrédients de cet opéra qui ne semble pas avoir pris une ride, malgré cette nouvelle production mise en scène par Sir David McVicar. Une soirée explosive en direct de New York !

Samedi 27 janvier, 18h55. Durée 3h18, VOSTFR. Multiplex Le Grand Club 11 avenue du Sablar 40100 Dax.

SAUBRIGUES

## SOIRÉE JAZZ AVEC ARON OTTIGNON



Samedi 20 janvier, c'est à la Mamisèle, à Saubrigues, que les amoureux du jazz se retrouveront. Pourquoi ? Pour assister à la venue d'un jazzman légendaire, le néo-zélandais Aron Ottignon. Pianiste prodige multi-récompensé dans son pays, Aron Ottignon est devenu par la suite globe-trotteur : il a fondé en Australie un quartet jazz-punk, a joué à Londres avec Craig David et James Morrison, puis est arrivé en France, comme pianiste sur les tournées d'Abd Al Malik et de Woodkid. Le succès l'emmènera jusqu'à Stromae, pour lequel il a paraphé de ses notes « Papoutai ». Sur la scène de la Mamisèle, Aron Ottignon jouera en trio et produira un set entre jazz et électro. A ne pas rater !

Samedi 20 janvier, 21h. Scène aux champs - La Mamisèle, 30 place de la mairie, 40230 Saubrigues. Tarifs : de 11,80 euros à 13,80 euros. Billets en prévente au tarif réduit : <https://mamisèle.festik.net/aron-ottignon/> Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

## DAX - VENTES DU JEUDI 8 FÉVRIER À 10 h

AVOCAT	DÉTAIL DE LA VENTE	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
SELARL AQUI'LEX M <sup>e</sup> DE PINHO	SO	MAISON D'HABITATION ANCIENNE AVEC TERRAIN	POMAREZ	370 CHEMIN LABENNE	75 000 €
SELARL DAUGA-CUVREAU RODOLPHE-GOTTE	SO	MAISON D'HABITATION	TARTAS	215 ROUTE DE SAINT-SEVER	30 000 €
LEGALIA - SELARL DE GINESTET	SO	MAISON D'HABITATION	MIMBASTE	372 ROUTE DE CLERMONT	60 000 €
SCP DE BRISIS ESPOSITO	SO	APPARTEMENT T3 AVEC PARKING	ONDRES	CHEMIN DE LA MONTAGNE RES. L'ALLÉE DES DUNES	27 000 €
SCP DE BRISIS ESPOSITO	SO	MAISON DE MAITRE DÉCOUPÉE EN 7 APPARTEMENTS DUPLEX GRANGE, PARCELLES DE TERRES AGRICOLES	ST-MARTIN- DE-SEIGNANX	2227 ROUTE SÈQUE	440 000 €

## ANNONCES LÉGALES

## VENTES AU TRIBUNAL

SCP HEUTY-LONNÉ-CANLORBE-VIAL - Société d'avocats  
11 rue des Faures 40100 Dax  
Tél. 05 58 74 98 92 - Fax 05 58 56 02 36

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT D'UN APPARTEMENT AVEC BALCON- TERRASSE ET D'UN EMPLACEMENT DE PARKING

sis 852 rue de l'Arreuilot - Résidence « Lous Esquirots »

à **ONDRES (40440)**

**MISE À PRIX: 40 000 €**

Une visite sera organisée par la SCP GETTE-PENE & ANDRAL,  
Huissiers de Justice à Tartas, le lundi 22 janvier 2018 de 14 h à 15 h

L'adjudication aura lieu le jeudi 8 février 2018 à 10 h,  
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande  
Instance de Dax, rue des Fusillés

À la requête de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS (CEGC), dont le siège social est 16 rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999 à 92919 La Défense Cedex, Il sera procédé, sur la mise à prix de 48000 €, à l'adjudication d'un bien immobilier, sis commune d'Ondres, lieudit « 852 rue de l'Arreuilot », de 20 ares, soumis au régime de la copropriété:

- le lot n° 17: un appartement de 34,06 m<sup>2</sup> avec balcon-terrasse situé au 1<sup>er</sup> étage, comprenant un grand dégagement d'entrée avec placard (7,90 m<sup>2</sup>), une salle d'eau avec WC (3,43 m<sup>2</sup>), un séjour avec coin cuisine (15,24 m<sup>2</sup>), un balcon-terrasse (6,81 m<sup>2</sup>) et une mezzanine (7,49 m<sup>2</sup>).

Il est actuellement physiquement inoccupé mais il reste dans les lieux des meubles et effets à l'état d'abandon.

- le lot n° 50: emplacement de parking privatif.

Il est précisé que les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de Dax et que le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Dax.

840004-13

## APPEL D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTES



## PRÉFECTURE DES LANDES

### Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers à Saint-Sever et Toulouzette

lieux-dits « Lacabenne » « Meignos » « Panchan » « Pretoria » « Saousilla » « Antoinette »  
« Beignat » « Beignat Sud » « Caroline » « Housqueyres » « Pousse » « Lasaubou » et  
« Micq » présentée par la société CARRIÈRES LAFITTE

Par arrêté du 20 décembre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours est prescrite du 23 janvier au 23 février 2018 inclus.

Au terme de la procédure, une autorisation d'exploiter, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le Commissaire Enquêteur est Monsieur Bernard SALLES, ingénieur en retraite; en cas d'empêchement, un Commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable:

- Sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante: [www.landes.gouv.fr/icpe-processus-autorisation-r594.html](http://www.landes.gouv.fr/icpe-processus-autorisation-r594.html). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au Commissaire Enquêteur à l'adresse électronique suivante: [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique.

- Sur support papier, dans les mairies de Saint-Sever et de Toulouzette. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la Commissaire Enquêteur.

- Sur un poste informatique à la Préfecture des Landes, 24 rue Victor Hugo à Mont-de-Marsan (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau du développement local et de l'ingénierie territoriale) sur rendez-vous aux jours et heures d'accueil du public (du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 14 h à 16 h).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante: Mairie de Saint-Sever 4 rue de l'Hôtel de Ville 40500 Saint-Sever à l'attention du Commissaire Enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public: - mardi 23 janvier 2018 de 9h30 à 12h30 à la mairie de Saint-Sever - jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 de 13h30 à 16h30 à la mairie de Saint-Sever - jeudi 15 février 2018 de 9h30 à 12h30 à la mairie de Toulouzette - vendredi 23 février 2018 de 13h30 à 16h30 à la mairie de Saint-Sever.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies de Saint-Sever et de Toulouzette, à la Préfecture des Landes et sur le site internet de la Préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Monsieur Joël GOUVERNAL, Directeur, Lieudit « Touya » 40500 Cauna - contact: 05 58 76 10 46

Mont-de-Marsan, le 20 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur des Actions de l'État et des Collectivités Locales, Cédric BOUET  
840005-0





